



Paiement des journées de maladie monnayables de l'année scolaire 2023-2024

Le Centre de services scolaire procédera au paiement du solde des journées de maladie monnayables sur la paie du 27 juin prochain.

Il est important de rappeler qu'il pourrait y avoir une récupération monétaire pour les enseignants ayant utilisé des journées de maladie en fin d'année scolaire, si le Centre de services scolaire n'a pas eu le temps de traiter leur(s) absence(s) avant la fermeture de la paie.

Il est bon de noter que, selon la clause 6-9.07 de l'entente locale : « [...] Les ajustements rendus nécessaires par la consolidation des jours monnayables s'effectuent sur l'une des trois premières paies de l'année. »

Cette année, cette récupération sera effectuée sur la paie du 22 août.

Quelle année!

Tous les mois de juin, au moment d'écrire le dernier Info, je vous souhaite un repos estival bien mérité après une année scolaire bien mouvementée. Mais cette année, c'est encore un euphémisme, et on ne sait plus trop comment le dire!

Alors, disons les choses comme elles sont. Ce fut une année de négociation extraordinairement hors du commun. Chacun d'entre nous aura sa petite anecdote de journée de grève. Encore une fois, les sphères personnelle et professionnelle de nos vies ont été chamboulées.

Mais ensemble, nous avons aussi vécu une négociation qui passera à l'histoire. Tantôt trop lentement, tantôt beaucoup trop rapidement pour tout ce qui restait à faire, les derniers mois se sont écoulés à tenter de poursuivre une année scolaire toujours aussi mouvementée.

L'essentiel, c'est que dans toute cette année imparfaite, vous aurez été au cœur de la vie des jeunes, une fois de plus, pour faire en sorte de les mener à bon port le mois de juin venu.

Merci! Pour eux, d'abord et avant tout. Merci aussi pour votre professionnalisme, pour votre résilience, malgré tout, et pour votre disponibilité.

Un merci spécial aussi à toute l'équipe syndicale, notamment aux collègues délégués. Votre implication est vraiment essentielle à notre organisation. Syndicalement parlant, disons que la dernière année n'aura pas été de tout repos pour vous non plus! Et la prochaine en sera une d'appropriation de l'entente nationale. Par chance, c'est une entente de cinq ans cette fois bien qu'une partie soit déjà dernière nous. Même une entente de cinq ans ça passe vite!

Cette année, j'ai particulièrement été impressionnée par certains d'entre vous. Je vous ai croisés à quelques reprises lors des manifestations et dans des dossiers spécifiques. Je me permets d'en nommer

quelques-uns en espérant qu'ils se reconnaissent. Je pense à Katia qui a su relever des défis de taille dans sa classe tout en demeurant d'un professionnalisme hors du commun. J'ai aussi découvert deux enseignants, Annick et Alexandre, passionnés par leur clientèle à besoins particuliers. Que dire de Dominique qui a su mobiliser toute son équipe pour toutes les journées de grève. Je retiens que tu prends une pause, ton téléphone sonnera à la rentrée 2025. Être un enseignant délégué en année de négociation c'est exigeant, surtout dans les premières années d'implication. C'est toujours un plaisir de vous répondre Stéphanie et Sophie! J'ai aussi rencontré une équipe extraordinaire en début d'année. Retourner enseigner, j'irais dans votre école pour votre esprit d'équipe et d'entraide. Je souhaite aussi une excellente retraite à mon ancienne collègue Marie et tous les jeunes retraités.

Je suis privilégiée de vous avoir comme collègues et je suis très heureuse et fière de poursuivre mon implication syndicale comme vice-présidente pour un autre mandat.

Puis, l'été se pointe enfin. Nous y sommes presque!

Et si la tendance se maintient, l'année prochaine pourrait bien se dérouler aussi rapidement que cette année. Les négociations sont dernières nous, mais de nouveaux défis nous attendent. Il n'y a pas d'année tranquille en éducation. Tout comme vous, je commence déjà à planifier la prochaine année. Nous voyons déjà, évidemment, tout ce qui s'en vient. Mais prenons les bouchées une à la fois. Très bientôt, ce sera le moment de peser sur pause et de refaire le plein d'énergie.

Sur ce, à bientôt et je vous souhaite un bel été ensoleillé. Revenez-nous en grande forme dès la fin du mois d'août!

Caroline Manseau

Prestations du RQAP et journées de maladie monnayées

Au courant du mois de juin, les centres de services scolaires monnayeront aux employés le solde de leur banque de journées de maladie. Pour une personne qui reçoit des prestations du RQAP, il s'agit d'un revenu concurrent qu'il faut déclarer au RQAP.

Au CSSMV, les journées de maladie seront monnayées le 27 juin 2024 et cette paie correspondra à la période de 2 semaines du 16 juin 2024 au 29 juin 2024.

Comme il y a une limite au montant qu'il est possible de gagner de façon concurrente aux prestations du RQAP, sans réduction desdites prestations, il pourrait être préférable de suspendre ses prestations du RQAP pour la période de 2 semaines visées par la paie au lieu de les déclarer.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez suivre le lien suivant : <https://www.syndicatchamplain.com/2024/06/10/rqap/>



Aide à la classe : guide d'implantation maintenant disponible

Depuis les deux dernières années scolaires, des projets pilotes concernant l'aide à la classe ont été mis en place. Les conclusions de ces projets pilotes et du rapport de recherche en découlant sont claires : les objectifs recherchés ont été atteints, à savoir : maximiser le temps consacré par les enseignantes et enseignants à l'enseignement et favoriser l'allègement de leur tâche; valoriser le personnel de soutien scolaire; mettre à profit la diversité des compétences de chacune et chacun; et explorer de nouvelles avenues de collaboration.

Comme convenu dans le cadre du renouvellement des conventions collectives et ententes nationales, la création de 4 000 postes, équivalents à temps complet (ETC), de personnel scolaire offrant du soutien en classe est un ajout significatif dont les retombées positives seront multiples.

Un Guide d'implantation des nouveaux services de soutien en classe au préscolaire 5 ans et au primaire (aide à la classe) a été conçu dans le but d'accompagner les parties

locales dans la mise en place des services à rendre par la personne salariée appelée à apporter son soutien en classe, et ce, de la façon la plus harmonieuse, efficace et homogène possible, tout en tenant compte des besoins propres à chacun des milieux.

Ce guide comprend, entre autres, des informations importantes relatives aux objectifs visés, à la répartition de la ressource, au personnel à prioriser, à la clarté des rôles de chacun, au référentiel des tâches de la personne salariée appelée à effectuer le soutien en classe et aux valeurs recherchées par l'implantation de ce nouveau service.

Vous trouverez cet outil essentiel à la mise en place du soutien à la classe sur notre site Internet, sous la rubrique « [Formulaire et documents](#) » de votre section. Cela vous aidera certainement l'an prochain à contribuer au déploiement harmonieux du service et à en faire une réussite.

Congés et fermeture des bureaux du Syndicat

Horaire d'été

Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale :

Journées fériées

Les lundis 24 juin et 1er juillet, les bureaux du Syndicat seront fermés.

Vacances

Les bureaux de Saint-Hubert et de Valleyfield seront fermés du 8 juillet au 11 août inclusivement. Ils seront donc ouverts selon l'horaire habituel à partir du lundi 12 août et le système téléphonique fonctionnera normalement à partir de cette date.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances. Seuls les appels qui nécessitent une action rapide dite urgente seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat.

Bon été à toutes et à tous!

Enseignants des listes A et B Soyez présents!

Les enseignantes et les enseignants à statut précaire des listes de priorité (A et B) seront convoqués par Teams pour faire un choix de tâche pour l'année scolaire 2024-2025 selon l'horaire suivant :

Liste A

Pour les contrats à temps plein (postes réguliers) et pour les contrats à temps partiel
Mercredi 3 juillet 2024

Liste B

Pour les contrats à temps partiel
Jeudi 4 juillet 2024

Si vous pensez ne pas être présent à la séance d'affectation, il est important

qu'une copie signée de votre procuration soit acheminée au service des ressources humaines, quelques jours à l'avance. De plus, il sera de votre responsabilité de transférer le lien TEAMS reçu à la personne que vous aurez désignée.

Attention : Vous recevrez un lien Teams pour la séance qui vous concerne.

Présence obligatoire aux séances du mois de juillet pour le choix de votre affectation pour l'année scolaire 2024-2025, une absence non motivée entraînera automatiquement une radiation de la liste de priorité d'emploi.

Échéancier Affectations / Mutations 2024-2025

<u>2. bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.13)</u> Mutations volontaires Séance d'affectation de juin par Teams Séance d'affectation d'août en ligne (sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	20 juin 2024 à 16 h Du 6 août à partir de 16 h au 7 août 16 h
<u>Séance d'affectation pour les enseignants sur la Liste de priorité A (tous les champs) (5-1.14.11)</u>	3 juillet 2024 Par Teams
<u>Séance d'affectation pour les enseignants sur la Liste de priorité B (tous les champs) (5-1.14.11)</u>	4 juillet 2024 Par Teams
<u>1. et 2. bassins d'affectation du CSSMV du champ 3120</u> enseignants réguliers seulement (5-3.17.10,5)	8 août 2024 à partir de 13 h Par Teams
<u>Séance d'affectation Éducation des adultes spécialité français langue seconde</u>	8 août 2024 à 9 h Par Teams
Opération Grand V	15 août 2024

